



ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

DOMAINES

MATIERE FINANCIERE

- ☐ Réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux de change et la passation des actes nécessaires
- ☐ Réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le comité syndical
- ☐ Décisions mentionnées au III de l'article L.1618.2 à savoir les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat

MARCHES

- ☐ Toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées, ainsi que toute décision concernant leurs avenants y compris ceux entraînant une augmentation du contrat initial supérieur à 5% ainsi que les commandes passées auprès de CAP' TERRITOIRES, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SERVICE

- ☐ Les actions en justice intentées au nom du SMABT et la défense du SMABT dans les actions intentées contre lui, qu'il s'agisse des tribunaux de l'ordre judiciaire ou administratif et des juridictions spécialisées de l'un ou de l'autre de ces ordres, des procédures en premier ressort, par la voie de l'appel ou de la cassation.

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

- ☐ Saisine pour avis de la commission consultative des services publics locaux sur :
 - Tout projet de délégation de service public
 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière